

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



ID : 068-216803114-20210701-010721POINT2-DE

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE SONDERNACH

Service Public de l'Eau Potable

Rapport annuel

Exercice 2020

DISTRIBUTION

Branchements

Habitations principales : 235 compteurs pour environ 672 habitants
 Habitations secondaires : 50 compteurs

SOIT **285 compteurs** (2^{ème} semestre 2020)

Consommation

Consommation facturée pour la période du
 01.01.2020 au 31.12.2020 25 089 m3

INDICATIONS FINANCIERES

Prix de l'eau

	<u>01.01.2019</u>	<u>01.01.2020</u>	<u>Evolution</u>
Part communale	2.550 €	2.550 €	--
Agence de l'Eau pollution domestique	0.350 €	0.350 €	--
Prix du m3 facturé	2.900 €	2.900 €	--
Location compteur	5.000 €	5.000 €	--
<u>Redev. Assainissement collectif</u>			
Part communale	0.417 €	0.417 €	--
Agence de l'eau modernisa- tion des réseaux	0.233 €	0.233 €	--

Présentation d'une facture d'eau pour une consommation moyenne durant la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Trésor Public		FACTURE				Commune
		0001				de
						Sondernach
Libellé	Cons	P.U.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	
Cons eau	48	2.550	122.40		122.40	SPECIMEN
Agence eau Pollution dom	48	0.350	16.80		16.80	
Compteur	1	5.000	5.00		5.00	
TOTAL			144.20		144.20	

Redevance assainissement

Part com.	48	0.417	20.02		20.02	
Modernisat. réseaux	48	0.233	11.18		11.18	
TOTAL			175.40		175.40	

96 branchements sont raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement, en 2020.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (P101.1) et (P102.1)

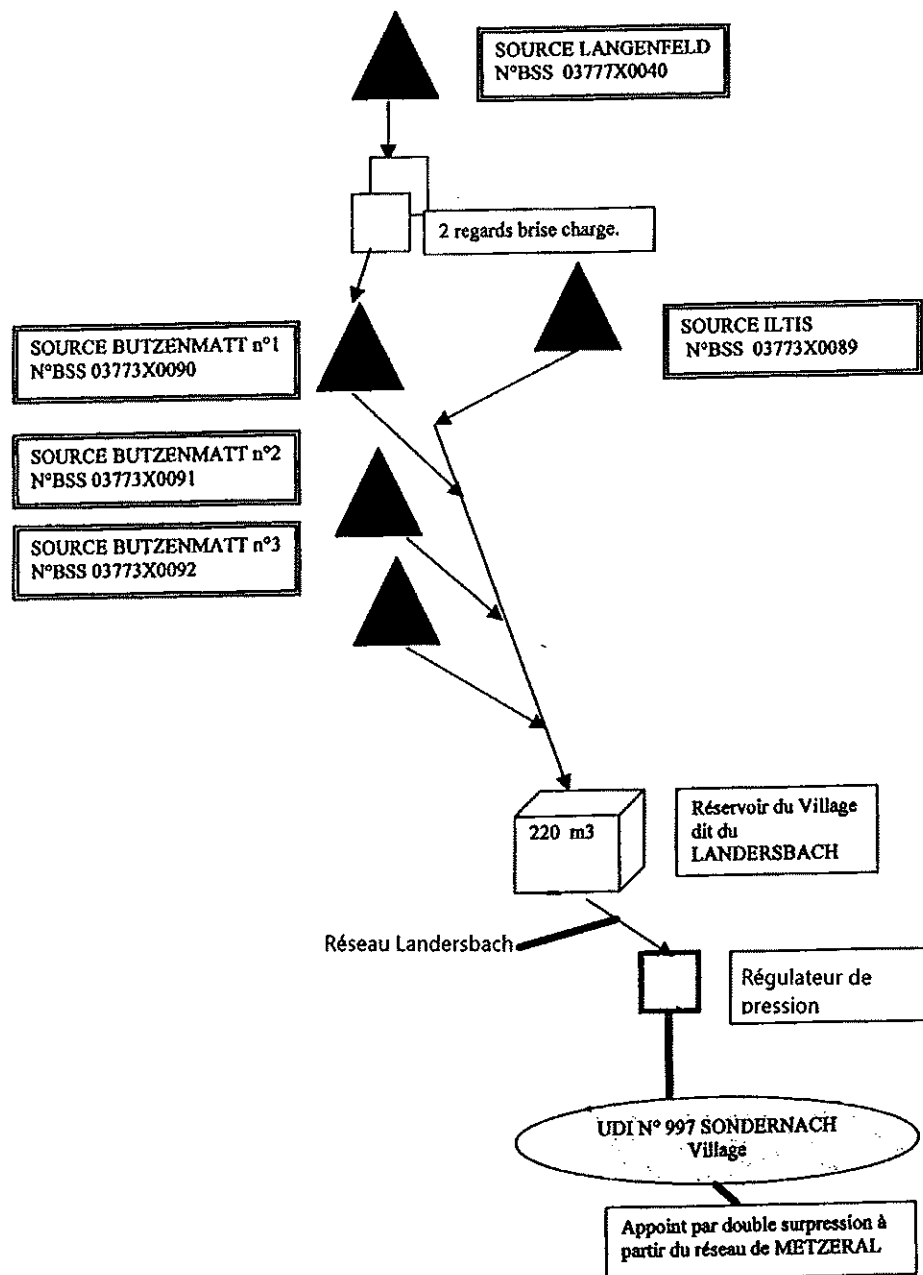
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques : 14

Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques : 15

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) :

- 100 points

ALIMENTATION DE LA COMMUNE DE SONDERNACH



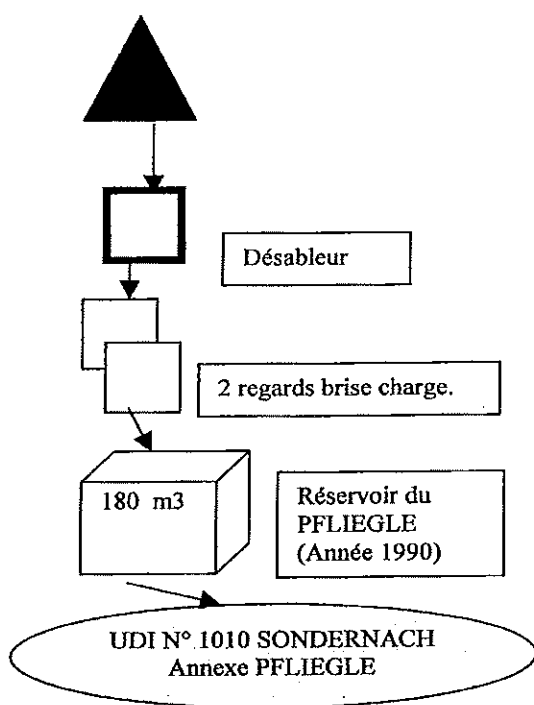
4 sources situées versant Nord du Laengenfeldkopf, de part et d'autre du Landersen, à environ 800 m de la localité :

- Source ILTIS N° 89 débit 87.6 m3/jour
- Source BUTZENMATT 1 N° 90 débit 223.9 m3/jour
- Source BUTZENMATT 2 N° 91 débit 28.4 m3/jour
- Source BUTZENMATT 3 N° 92 débit 57.9 m3/jour

1 source située à 500 m au Nord du Laengenfeldkopf et à 4.20 km au Sud de Sondernach à une altitude de 1240 m

- Source LAENGENFELD débit 368.2 m3/jour

ALIMENTATION DE LA COMMUNE DE SONDERNACH

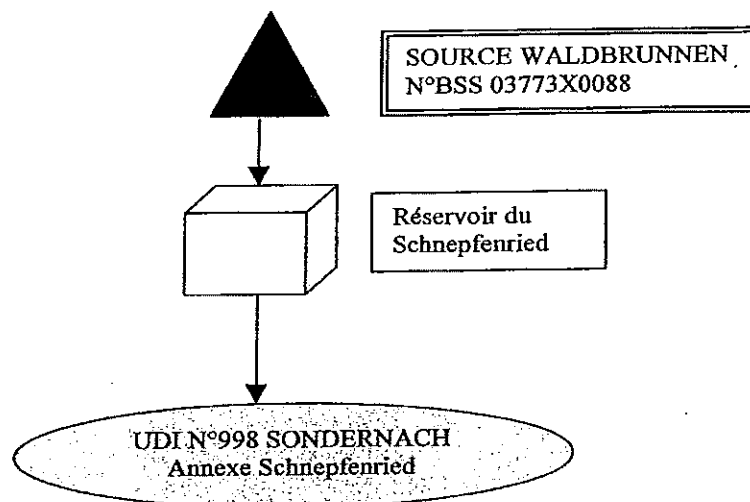


ANNEXE PFLIEGLE – ENDERLE

1 source située au lieu-dit Absberg à une altitude de 830 m

- Source Absbergmatt débit 117.5 m3/jour

ALIMENTATION DE LA COMMUNE DE SONDERNACH



¹ANNEXE SCHNEPFENRIED

1 source située versant Est du Schnepfenried à 1 080 m d'altitude

- Source Waldbrunnen débit 50.8 m³/jour

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2021

SONDERNACH

ORIGINE DE L'EAU

La commune de SONDERNACH (573 habitants) est alimentée en eau par 5 sources et un appoint du forage du Syndicat de la Haute Vallée de la Fecht. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 08/01/1975 (modifié le 9/06/2015) et 18/10/1979 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement.

Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange de captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

8 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 8 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100%

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 1,2°f (degré français)
- pH : 6,8

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 1,6 mg/l
- Teneur maximale : 1,8 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 2,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,05 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par la commune de SONDERNACH est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

La commune doit étudier la mise en place d'un traitement de désinfection permanente pour sécuriser la qualité de l'eau.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé
Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credit photo : fotolia.com

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2021

SONDERNACH Secteur PFLIEGLE

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur PFLIEGLE (37 habitants) de la commune de SONDERNACH est alimenté en eau par une source. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 19/02/1999 et dispose de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement.

Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

3 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 3 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 1,2°f (degré français)
- pH : 6,8

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).

NITRATES

- Teneur mesurée : 2,2 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Cette valeur témoigne d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 1,8 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 3,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,05 mg/l

Références de qualité

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

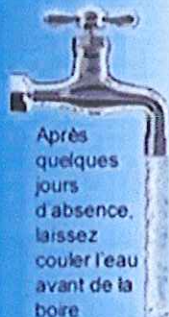
MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par la commune de SONDERNACH sur le secteur PFLIEGLE est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé
Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2021

SONDERNACH Secteur SCHNEPFENRIED

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur SCHNEPFENRIED (6 habitants permanents) de la commune de SONDERNACH est alimenté en eau par une source. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 08/01/1975 et dispose de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement.

Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

3 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 3 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 0,8°f (degré français)
- pH : 6,8

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau très douce (très peu calcaire)

Eau très peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).

NITRATES

- Teneur mesurée: 1,6 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Cette valeur témoigne d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 7,1 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,05 mg/l

Références de qualité

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

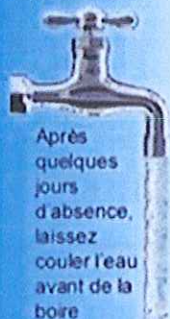
MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par la commune de SONDERNACH sur le secteur SCHNEPFENRIED est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé
Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérogène. Il peut entraîner également des troubles cardio-vasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES
III
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	8 220,00	5 020,02	0,00	0,00	3 199,98
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 000,00	1 736,53	0,00	0,00	263,47
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 000,00	300,51	0,00	0,00	699,49
617	Etudes et recherches	2 500,00	1 330,56	0,00	0,00	1 169,44
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	200,00	175,69	0,00	0,00	24,31
627	Services bancaires et assimilés	20,00	6,73	0,00	0,00	13,27
6378	Autres taxes et redevances	2 500,00	1 470,00	0,00	0,00	1 030,00
012	Charges de personnel, frais assmllés	4 000,00	3 403,70	0,00	0,00	596,30
621	Personnel extérieur au service	4 000,00	3 403,70	0,00	0,00	596,30
014	Atténuations de produits (4)	12 500,00	10 188,00	0,00	0,00	2 312,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	10 000,00	8 307,00	0,00	0,00	1 693,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	2 500,00	1 881,00	0,00	0,00	619,00
65	Autres charges de gestion courante	27 000,00	26 003,51	0,00	0,00	996,49
658	Charges diverses de gestion courante	27 000,00	26 003,51	0,00	0,00	996,49
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		51 720,00	44 616,23	0,00	0,00	7 104,77
66	Charges financières (b) (5)	14 926,00	14 925,45	0,00	0,00	0,55
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 926,00	14 925,45	0,00	0,00	0,55
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		66 646,00	59 540,68	0,00	0,00	7 106,32
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	46 748,00	46 747,83			0,17
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	46 748,00	46 747,83			0,17
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		46 748,00	46 747,83			0,17
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		46 748,00	46 747,83			0,17
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		113 394,00	106 288,51	0,00	0,00	7 106,49
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES
III
A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	76 800,63	85 123,90	0,00	0,00	-8 523,27
7011	Eau	60 000,63	63 995,48	0,00	0,00	-3 994,85
701241	Redevance pollution d'origine domestique	9 000,00	8 781,15	0,00	0,00	218,85
704	Travaux	0,00	4 000,00	0,00	0,00	-4 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	3 000,00	3 630,99	0,00	0,00	-630,99
706121	Redevance modernisation des réseaux	1 800,00	2 028,78	0,00	0,00	-228,78
7064	Locations de compteurs	2 800,00	2 687,50	0,00	0,00	112,50
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	18 822,00	18 672,00	0,00	0,00	150,00
74	Subventions d'exploitation	18 822,00	18 672,00	0,00	0,00	150,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		95 422,63	103 795,90	0,00	0,00	-8 373,27
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		95 422,63	103 795,90	0,00	0,00	-8 373,27
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	11 845,00	11 844,91			0,09
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	11 845,00	11 844,91			0,09
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		11 845,00	11 844,91			0,09
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		107 267,63	115 640,81	0,00	0,00	-8 373,18
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		6 126,37				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					607 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					607 000,00									
Assinissement Landersbach Réseaux	CCM GRANDE VALLEE prêt 2010	10/12/2010	10/12/2010	31/12/2010	287 000,00	V		2,290	2,290		M	P	O	A-1
1649 Emprunts en devises (total)	CREDIT FONCIER	09/08/2004	03/08/2004	30/09/2004	320 000,00	F		4,770	4,770		T	P	O	A-1
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					607 000,00									

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 068-216803114-20210701-010721POINT2-DE

SON - BUDGET EAU SONDERNACH - SON - BUDGET EAU SONDERNACH - CA - 2020

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



ID : 068-216803114-20210701-010721POINT2-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICINE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		417 736,91					18 852,91	14 925,45	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		417 736,91					18 852,91	14 925,45	0,00	0,00
022932016780030 ASSURANCE		0,00	A-1	218 381,74	19,00	V	2,290		8 557,53	5 107,47	0,00	0,00
45 3438121 92 V RÉSEROIRS		0,00	A-1	199 355,17	13,00	F	4,770		10 295,38	9 817,98	0,00	0,00
1649 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1679 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		417 736,91					18 852,91	14 925,45	0,00	0,00

(9) Si agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCBT015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



ID : 068-216803114-20210701-010721POINT2-DE